



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 11184

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les difficultés que connaissent actuellement les accidentés du travail et les handicapés. Le conseil national de la FNATH en effet a conclu ses travaux par une résolution concernant plusieurs points. En effet, afin d'assurer aux accidentés du travail et aux handicapés une plus grande égalité des chances et leur garantir un vrai choix de vie, il est indispensable dans un premier temps de procéder à une revalorisation des allocations et pensions (allocation compensatrice, invalidité et tierce personne), et notamment de l'allocation aux adultes handicapés. D'autre part, il est urgent de mettre en oeuvre une réforme de l'indemnisation des victimes du travail, pour assurer aux victimes, une réparation intégrale et rapide de tous leurs préjudices, dans le cadre d'une branche autonome de la sécurité sociale, gérée par les partenaires sociaux et les représentants des victimes. Enfin, il semble nécessaire de réformer la prévention des risques professionnels et notamment de la médecine du travail. Sur tous ces points, et parce que les accidentés du travail et les handicapés doivent pouvoir obtenir de vivre dans la dignité, il souhaiterait connaître les décisions du Gouvernement afin que soient mieux pris en compte leurs revendications légitimes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11184

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2003, page 678